

le jeudi 8 avril 2004

13 h

Prière.

Le président interrompt les affaires courantes et rappelle aux parlementaires que, à la Chambre, ils doivent utiliser silencieusement les téléphones cellulaires, appareils BlackBerry et autres appareils électroniques du genre.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, passe à la cérémonie de la sanction royale et, moyennant le consentement unanime pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés, reprenne le débat sur le budget.

---

Il est unanimement convenu de passer outre à l'appel des motions émanant des députés.

---

Avec le consentement unanime de la Chambre, M. Lamrock retire certaines motions pouvant faire l'objet d'un débat, de même que certaines motions portant dépôt pour lesquelles les documents demandés ont été déposés au bureau du greffier de la Chambre. Ce sont les motions 1, 2, 11, 12, 16, 17, 28, 32, 57, 63 et 67.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

*28, Loi modifiant la Loi sur les élections municipales.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

Le président de la Chambre suspend la séance à 14 h 20.

14 h 27

La séance reprend.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

*28, Loi modifiant la Loi sur les élections municipales.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier adjoint de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

---

Il est donné lecture de l'ordre du jour portant reprise du débat ajourné sur la motion 65, laquelle est ainsi formulée :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Albert.

---

La séance est levée à 16 h 20.